

COMMUNE D'ANTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept août deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ANTIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Vincent LAUER, le Maire,

Date de la convocation : 24 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaients présents : M. LAUER Vincent – Mme SERRAZ Cynthia – Mme TESSIER Sylviane – M. LEFOULON Christophe – Mme THEUTTHOUNE Gisèle – M. GRIVOT Jacques – M. CERISIER Vincent – Mme CHARTRIN Noémie – M. CHABAUTY Alexandre – M. CHASSAT Alexandre – M. SOYER Thierry – Mme NEUVY Violaine – Mme BEAUR Emmanuelle – Mme DHYEVRE Caroline

Procurations : M. THABUTEAU Aurélien donne procuration à Mme CHARTRIN Noémie

Etaients absents excusés : M. THABUTEAU Aurélien

Etait absente non excusée :

Madame Kelly LAFORGE a été élue secrétaire de séance.

Délibération 2020/30

Délibération pour le renouvellement de la convention LAPOSTE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention signée avec la poste pour 3 ans datant de 2014.

Considérant les termes de cette convention,

Considérant la nécessité de maintenir le service de l'agence postale dans notre commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée par LAPOSTE.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Vincent LAUER,
Maire de la commune d'Antigny



AR PREFECTURE

086-21860062-20200827-27082020_30-DE
Regu le 28/08/2020